



LOGEMENT TEMPORAIRE et LOGEMENT d'URGENCE pour les agents des services de l'Etat en fonction dans la région Nouvelle-Aquitaine

La SRIAS Nouvelle-Aquitaine a mis en place un dispositif coordonné permettant aux agents de l'État en fonction dans la région Nouvelle-Aquitaine d'avoir accès, sous certaines conditions, à des solutions de logement temporaire.

Elle concerne :

- les agents nouvellement affectés en région Nouvelle-Aquitaine à la suite d'une réussite à un concours ou d'une mutation professionnelle et en recherche de logement dans un délai contraint du fait de la date de leur prise de poste;
- les agents brutalement placés face à une situation sociale personnelle ou financière difficile (changement substantiel des conditions de vie du fonctionnaire ou de ses ayants droit, liée notamment à un handicap ou à une atteinte majeure à son état de santé, recomposition du foyer résultant de difficultés sociales séparation, violences, mesures de protection, etc).

Pour cela, le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine a passé des conventions avec les organismes suivants :

- Gîtes de France (www.gites-de-france.com),
- CROUS de Limoges, pour des résidences étudiantes à Limoges, Brive, Tulle, Egletons et Guéret (logements vacants entre les mois de février et d'août – crous-limoges.fr),
- Appart'City (www.appartcity.com),

Le dossier de demande est accessible sur le site internet de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/Ressources-humaines-et-action-sociale/La-Section-Regionale-Interministerielle-d-Action-Sociale-SRIAS/>

Le demandeur devra préalablement se rapprocher du service social de son service d'affectation, son dossier devant être présenté accompagné d'un rapport d'un travailleur social permettant d'évaluer la situation familiale du demandeur.

Contacts : SRIAS Nouvelle-Aquitaine - SGAR Nouvelle-Aquitaine -
4 esplanade Charles de Gaulle 33077 BORDEAUX Cedex
Présidence de la SRIAS : Yolaine ROUAULT / Nicolas MATHERN
05 57 95 03 00 – 06 79 08 54 82
yolaine.rouault@nouvelle-aquitaine.gouv.fr / nicolas.mathern@nouvelle-aquitaine.gouv.fr

Assistante de la SRIAS : Fanny MOROTE
05 57 95 02 97 – fanny.morote@nouvelle-aquitaine.gouv.fr

Conseillère à l'action sociale et à l'environnement professionnel : Sabine MAINGRAUD
05 57 95 02 95 – sabine.maingraud@nouvelle-aquitaine.gouv.fr